

ENCEINTE URBAINE

Saint-Romain-en-Jarez

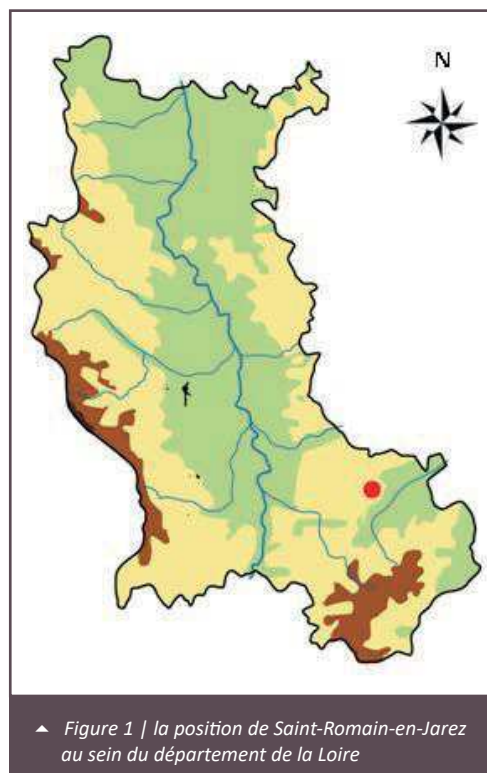
Jacques Verrier



SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

Relief général

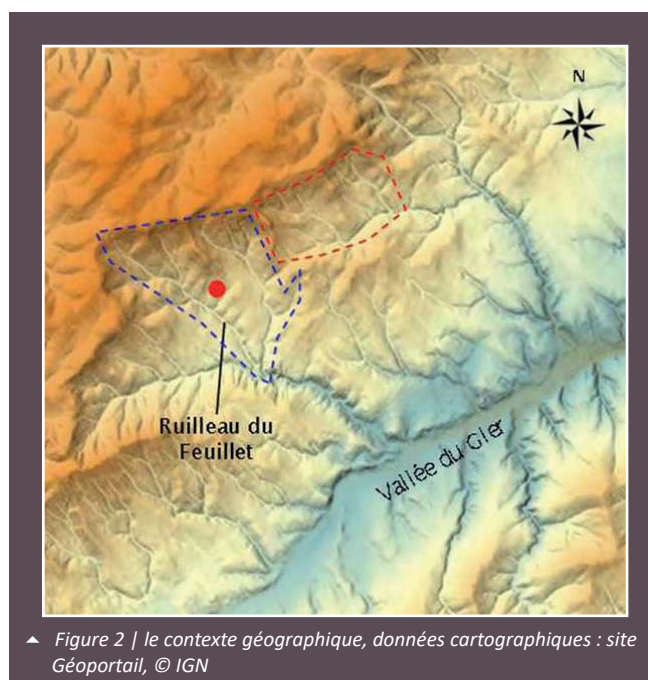
La commune de Saint-Romain-en-Jarez est située au sud-est du département de la Loire (figure 1). Elle est établie dans la partie haute des contreforts sud des Monts du Lyonnais qui se prolongent et se terminent dans la vallée du Gier. Le village est installé en dessous d'un ensemble de sommets et de lignes de crêtes qui le protègent des vents au nord et à l'ouest, et d'un relief plus discret au sud-ouest. Cette position privilégiée et un sol très fertile en ont fait un lieu propice à la culture. Un immense verger s'étend au pied du village. Ce n'est pas pour rien qu'au XVIII^e siècle son nom fut transformé en *Saint-Romain-des-Pommes* par les révolutionnaires. En contrepartie, cette position avantageuse sur les flancs de la montagne a pour inconvénient de présenter un dénivelé important, puisque le point bas de la commune se situe à 360 m d'altitude et le point haut à 920 m. Le bourg occupe une position moyenne à 530 m.



▲ Figure 1 | la position de Saint-Romain-en-Jarez au sein du département de la Loire

Hydrographie

Ce relief prononcé a été propice à la création de nombreux ruisseaux prenant leur source dans la partie haute de la montagne et formant autant de combes ou de petites vallées (figure 2). Les principaux cours d'eau sont le ruisseau *du Feuillet* et celui *du Trévin* qui se jettent dans *la Durèze*, elle-même affluent du Gier (figure 2, ensemble inscrit dans les pointillés bleus). Le premier marque une grande partie de la limite communale située au sud-est. Les cours d'eau situés à l'est prennent une orientation différente et ils se jettent dans *le Bosançon* qui s'unit, lui aussi, au *Gier*, mais plus en aval dans la vallée (figure 2, ensemble entouré de pointillés rouges).



▲ Figure 2 | le contexte géographique, données cartographiques : site Géoportail, © IGN

CONTEXTE HISTORIQUE

Les périodes anciennes n'ont pas laissé de traces à l'emplacement du village et il n'est pas signalé de découvertes archéologiques, d'objets ou de structures antiques dans son environnement proche.

Le village de Saint-Romain-en-Jarez doit vraisemblablement son existence à la présence du petit prieuré qui a constitué le noyau autour duquel le village s'est construit. Malgré quelques dates appartenant au XI^e siècle, avancées pour sa fondation, aucun document ou mention ne permet de l'affirmer comme d'ailleurs l'indication de sa création par les moines de la Chaise-Dieu, hypothèse que l'on retrouve parfois. Il est d'ailleurs possible d'y voir une confusion entre deux prieurés dont le vocable est celui de saint Romain.

Les premières citations retrouvées datent du XII^e siècle. Il s'agit d'une bulle papale d'Eugène III datant de 1153² et d'un acte de 1168³ où Hugues, prieur de Saint-Romain, est témoin lors d'une transaction concernant l'abbaye de l'Isle-Barbe.

2] *Opuscule publié par M. Philibert en 1978 et figurant dans les archives d'Hélène Bessy. La référence donnée est : écrit ecclésiastique conservé aux archives de la Réa-tière. Le document n'a pas été consulté*

3] *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle Barbe lez Lyon, 1681, tome premier, p. 111 : ... prioris Sancti Romani...*

4] « En droit féodal, le seigneur haut-justicier dispose du pouvoir de faire des règlements et des proclamations publiques, ou droit de ban, sur l'étendue de son domaine, d'où il a aussi le droit de bannir les criminels. Ainsi, par un ban, le seigneur s'attribue, dès le XI^e siècle, le monopole d'installations telles que four, halle (qu'à l'origine il était seul à pouvoir faire construire), forge, pressoir, moulin à grain, moulin à huile, foulon ; il en résulte, pour les habitants de la seigneurie, l'obligation d'utiliser ces installations, dites banales, contre redevances (souvent en nature) ». *Encyclopédie Universalis*

5] *C'est un droit que l'on retrouve mentionné régulièrement en Normandie, plus rarement dans les autres régions : « ... c'est celui que l'on payait au prévôt, en clamant, en réclamant, en demandant justice, en un mot en présentant une requête ». Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, tome 3, p. 70, 1882.*

Artaud de Roussillon (le troisième) devint Seigneur de Riverie par mariage avec la fille de Pons de Glenne. Par ce titre, il acquit certains droits sur Saint-Romain-en-Jarez, droits faisant l'objet de contestations puisqu'en 1268 Artaud IV passait une transaction avec le prieur du lieu. Il fut reconnu que la haute justice appartenait exclusivement aux seigneurs de Riverie, dans le bourg de Saint-Romain et les limites fixées par la transaction ; mais la moyenne et basse justice furent déclarées communes entre les parties. Les Seigneurs de Riverie se réservèrent le droit de connaître des crimes entraînant la peine capitale, ce qui résultait déjà de leur droit de haute justice. Mais ils cédèrent au prieur le droit de rachat de la mutilation de membres, ainsi que la moitié des droits de bans⁴, de clameurs⁵ et d'échaytes⁶. En retour, il fut permis aux seigneurs de Riverie de tenir trois sergents à Saint-Romain⁷.

L'affaire n'était pourtant pas réglée définitivement et ce partage des droits fut l'objet de nombreux différends et tensions au cours des temps. Il fallut attendre la vente des droits de justices détenus par les Jésuites au Marquis de Pracontal, en 1707, pour voir s'éteindre les querelles.

La famille de Roussillon conserva la seigneurie jusqu'à Aymard de Roussillon, personnage excessif, qui en 1365, sans héritier mâle, transmit ses biens à sa fille Alix, épouse d'Humbert de Thoiré-Villars. Quelques années plus tard, Humbert fut veuf et la succession d'Alix ne se passa pas sans heurts et négociations avec ses frères, hommes d'églises. En 1368, il épousa en seconde noce Marie de Genève.

6] *Il n'a pas été retrouvé d'autres mentions de ce droit que celle présente dans l'étude. Il est indiqué dans une note qu'il s'agissait : « d'un droit sur les épaves et les objets sans maîtres ».*

7] *A. Vachez : Étude historique sur le canton de Mornant, Revue du Lyonnais, série 3 n° 1, p. 43. Il cite comme référence un titre communiqué par M. Testenoire-Lafayette, sans plus de précisions*

A nouveau veuf, en 1383, il se maria à Isabelle d'Harcourt.

Il décéda à son tour en 1423, désignant son épouse comme son héritière. Vingt ans plus tard, Isabelle d'Harcourt instituait son cousin Charles de Bourbon, Comte de Forez, comme son héritier universel ; il n'y avait plus d'héritier direct vivant à Humbert de Thoiré-Villars. Les biens et les droits sur Saint-Romain-en-Jarez étaient vraisemblablement toujours liés à la seigneurie de Riverie.

En 1513, Anne de France, au nom de Charles de Bourbon, connétable de France et de Suzanne, duchesse de Montpensier, vendit la seigneurie à un bourgeois de Lyon, Claude Laurencin, qui la conserva quelques temps.

En 1570, Antoine Camus, échevin de Lyon, en fit l'acquisition. Son fils François vendit en 1625 à Antoine Arod, seigneur de Senevas (château situé au nord du bourg de Saint-Romain-en-Jarez), tous les droits de seigneurie et de justice que les barons de Riverie possédaient à Saint-Romain-en-Jarez puis il se débarrassa par échange en 1627 de la seigneurie de Riverie en faveur de la famille de Bron.

Henri de Pracontal avait épousé, en 1644, Claudine Arod, fille d'Antoine Arod et sœur de Melchior Arod. Ce dernier fit don de tous ses biens, situés à Senevas, Chaignon et Saint-Romain à son neveu Armand de Pracontal, à charge pour lui et ses descendants de porter les noms et armes d'Arod⁸. La famille Arod est présente dans la région depuis au moins le XIII^e siècle et l'on retrouve régulièrement leur présence. Ils occupèrent régulièrement la charge de bailli de Riverie et dès le XV^e siècle, ils sont seigneurs de Senevas.

8] M. de La Chenaye-Desbois : Dictionnaire de la noblesse, tome XI, 1776

9] De nombreux documents sont consultables, concernant cette unification du prieuré de Saint-Romain-en-Jarez au Collège des Jésuites dans les Archives Départementales du Rhône

En 1695/96, le prieuré dépendant de l'abbaye de l'Isle-Barbe à Lyon fut uni au second collège des Jésuites⁹, dit le Petit Collège, pour se retrouver ensuite entre les mains des Oratoriens.

Le fils d'Henri, Léonor-Armand, marquis de Pracontal vendit en 1735, l'ensemble de l'héritage de ses ancêtres Arod.



ÉTUDE DU TRACÉ DE L'ENCEINTE DE LA VILLE

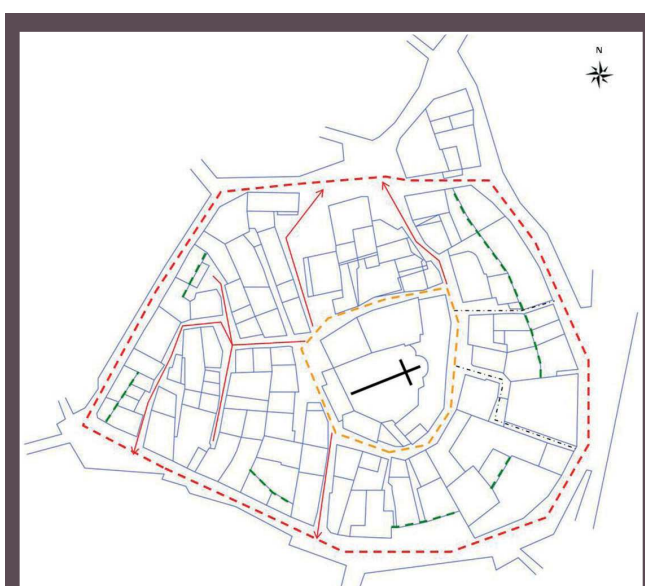
Observations à partir du cadastre actuel

Le cadastre utilisé est un ancien document graphique dans une version antérieure à la version vectorisée disponible actuellement mais qui n'était pas encore disponible lors de l'étude. La partie concernant le bourg se trouvait sur la feuille A01 intitulée *Le Bourg*. Celui-ci avait fait l'objet d'une représentation particulière, à l'échelle 1/2500°, placée en marge du document. Il a fait l'objet d'une reprise à partir du logiciel informatique ne laissant plus apparaître que le parcellaire (figure 8).

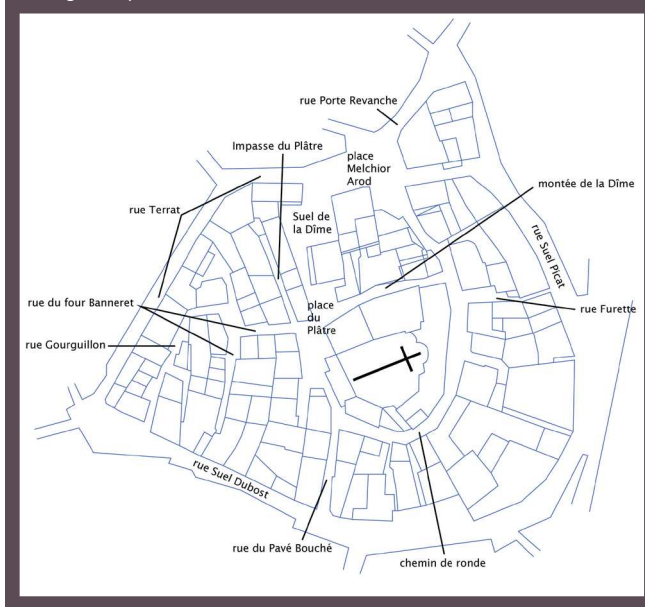
Le bourg se présente sous la forme d'un ensemble ovoïde, quasi circulaire, bordé par une série de rues formant une ceinture de circulation (figure 8, pointillés rouges). Nous retrouvons l'église, orientée est/ouest et plusieurs bâtiments contigus constituant un ensemble circulaire placé en son centre. Il est bordé lui aussi d'une circulation sur laquelle se raccordent perpendiculairement des rues et des passages (figure 8, pointillés jaunes). Son parcours situé au sud et à l'est porte le nom de *chemin de ronde*.

En direction du nord, de l'est et du sud, les ruelles rayonnent directement vers la ceinture extérieure. Côté ouest, le réseau est légèrement plus complexe : la rue venant de la place devant l'église se partage en trois avant d'atteindre les limites du bourg. Actuellement, quatre rues constituent des accès permettant de pénétrer ou de sortir du bourg (figure 8, flèches pleines rouges) ; deux sont situées au nord et deux débouchent au sud. Plusieurs petites ruelles ou passages assurent le même rôle pour une circulation piétonnière. Nous avons représenté en figure 8 ces diverses circulations, ainsi qu'une nomenclature de noms des rues (figure 9) tels qu'on les retrouve aujourd'hui, sur le terrain. Outre le *chemin de ronde*, nous noterons la place de la *Porte Revanche* qui permet de situer un des accès de la fortification. *La montée de la Dîme*, *la rue du Plâtre*, *la rue du four Banneret* qui rappellent sans équivoque le passé médiéval du bourg.

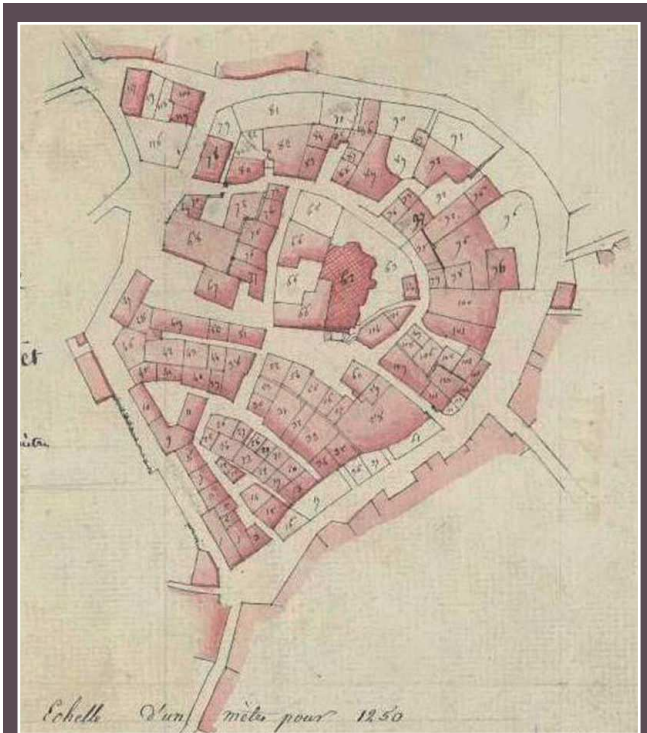
Si l'on s'intéresse plus particulièrement au parcellaire, outre les alignements constitués par les façades ou limites actuelles, nous en constatons quelques uns, discontinus, situés un peu en retrait de la frontière rue/habitat qui pourraient être l'indication d'une récupération ou d'une abénévisation de fossés (figure 8, tracé en pointillés verts). Ils auraient servi d'appui à la construction de nouveaux bâtiments ou à l'établissement de jardins comme c'est très souvent le cas dans ce type de configuration.



▲ Figure 8 | reprise du cadastre actuel
▼ Figure 9 | nomenclature des rues, DAO JV 2014

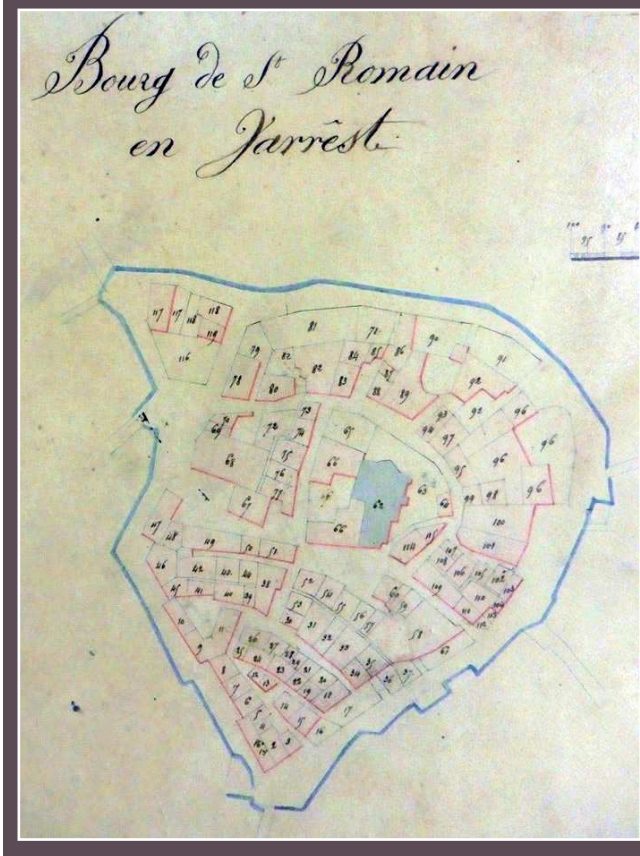


Observations à partir du cadastre Napoléon



▲ Figure 10 | cadastre Napoléon, version des Archives Départementales de la Loire, AdL 1678VT14_02

▼ Figure 11 | cadastre Napoléon, version de la mairie de Saint-Romain-en-Jarez



Il existe deux versions du cadastre Napoléon datant toutes les deux de 1812. La première est disponible aux Archives Départementales de la Loire (figure 10) et la seconde consultable en mairie de Saint-Romain-en-Jarez (figure 11). Cette dernière est accompagnée des matrices correspondantes.

Dans les deux versions, le bourg est représenté sur la feuille A et comme pour le cadastre actuel, il se trouve à l'échelle 1/2500°, repris en marge de la feuille. L'orientation de sa représentation est différente, l'est se trouve en haut de la feuille alors que le cadastre récent présente le bourg dans une représentation classique avec le nord en haut du document. Les deux versions sont légèrement différentes dans leur esthétique.

La version des Archives Départementales utilise des tons de rose et de mauve avec des dégradés sans l'apport d'autres couleurs. L'église apparaît plus sombre, sa surface étant couverte de traits noirs s'entrecroisant. La version présente en mairie est similaire aux versions classiques que nous avons l'habitude de consulter : les bâtiments sont en rose avec un trait plus foncé soulignant un ou deux côtés ; l'église est représentée en bleu ; un trait bleu entoure aussi le réseau viaire qui cerne le village.

En ce qui concerne la représentation graphique des données, nous retrouvons des indications de limites ou de partitions en plus ou en moins selon le document, mais cela reste au niveau du détail ou de l'omission. Une des principales différences se situe au niveau du dessin des anciennes portes. Elles ne sont pas représentées sur le cadastre de la mairie, alors que la porte nord ou *Revanche* et la porte sud ou *du bourg* sont bien présentes sur la version des Archives Départementales. Nous détaillerons plus loin leur constitution.

Les éléments relevés dans les matrices cadastrales concernent les noms de lieu-dit et la nature des propriétés. Les noms et qualités des propriétaires

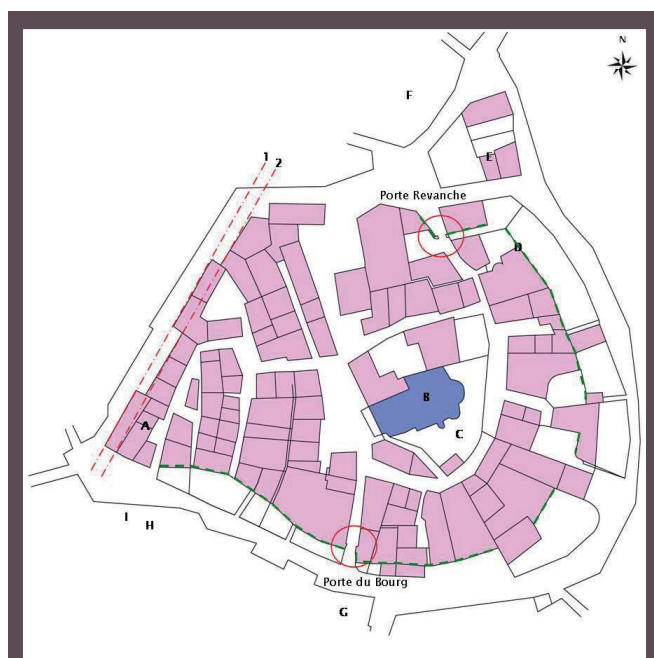
ont aussi été récupérés et serviront ponctuellement au paragraphe suivant afin de faire une transition avec le plan de 1788 mais aussi pour une éventuelle étude sur l'habitat. Concernant les toponymes et la nature des parcelles, les éléments notés sont les suivants (figure 12) :

- A) parcelles 1 et 2 : lieu-dit *De la poterle*
- B) parcelle 62 : église
- C) parcelle 63 : cimetière
- D) parcelles 80, 81 et 82 : lieu-dit *du Couvent*
- E) parcelles 117 à 119 : lieu-dit *Porte Vanche*

Hors de l'emprise du bourg, situés de l'autre côté de la ceinture de circulation, nous trouvons aussi quelques toponymes intéressants à replacer :

- F) parcelles 260 à 263 : lieu-dit *Porte Vanche*
- G) parcelles 448 à 451 : lieu-dit *Porte du Bourg*
- H) parcelles 456 à 459 : lieu-dit *De la poterle*
- I) parcelles 460 à 471 : lieu-dit *La poterle*

Outre l'emplacement de l'église et du cimetière qui ne présentait pas de réel problème de localisation, les matrices permettent de replacer *la porte Vanche* ou *porte Revanche* au nord, la porte dite *du bourg* au sud et une poterle située dans l'angle sud-ouest du village.

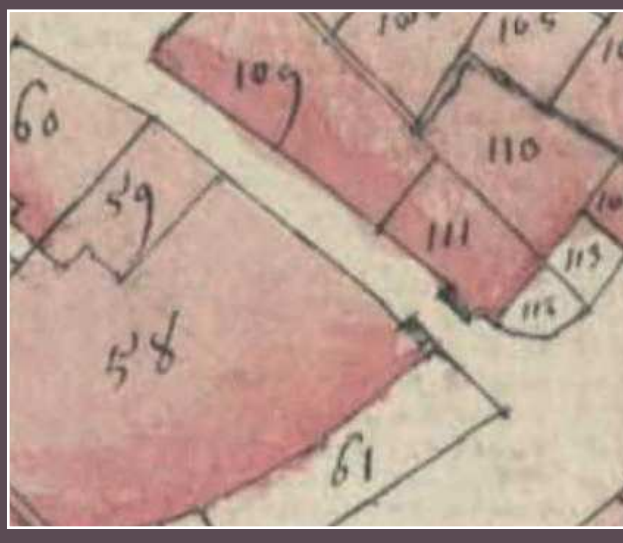


▲ Figure 12 | reprise du cadastre Napoléon, version Archives de la Loire, DAO JV 2014



▲ Figure 13 | la porte Revanche, AdL 1678VT14_02

▼ Figure 14 | la porte du Bourg, AdL 1678VT14_02



Le toponyme *du Couvent*, placé à l'angle nord-est du bourg concerne un établissement tenu par des soeurs de Saint-Joseph.

L'intérêt de ce document devient important en ce qui concerne les portes car elles reçoivent un complément graphique lorsque l'on regarde d'un peu plus près le document présent aux Archives Départementales car sur la version conservée à la mairie, il n'apparaît pas d'élément particulier.

La *porte Revanche*, située au nord (figure 13) est présente sous la forme de deux massifs de maçonnerie crayonnés en noir. Le premier s'appuie contre un des bâtiments des soeurs de Saint-Joseph et se prolonge par une limite parcellaire ; le second se trouve contre un mur épais, représenté par un double trait, placé presque perpendiculairement. Le vingtain forme un angle, une rupture dans la continuité de l'ouvrage, permettant de couvrir défensivement l'ouverture. Le plan semble indiquer un ouvrage assez simple dans sa conception, sans autre élément de défense évident.

La porte située au sud, ou *porte du bourg*, se trouve à l'extrémité de la rue actuelle nommée *du Pavé Bouché* (figure 14). Elle se présente sous la forme de deux longs blocs de maçonnerie placés en appui contre le bâti, dans un angle, respectivement, de la parcelle 58 et de la parcelle 111. Sa position dans cette dernière, pas tout à fait placée dans l'angle, semble indiquer qu'il existait un léger décrochement et que le tracé du vingtain ne s'alignait pas à l'est et à l'ouest de la porte ; le vingtain formait semble-t-il, ici aussi une couverture à la porte.

Il existe de cet ouvrage deux gravures, dont le dessin est très proche. Elles datent du XIX^e siècle (figures 15 et 16).

Aujourd'hui, largement détruit sur sa hauteur, on ne distingue qu'un vague départ de l'arc ogival et quelques éléments de maçonnerie.

Concernant le parcellaire général, il se reporte très bien sur le cadastre actuel et les divergences sont souvent de l'ordre du détail (figure 17). Le réseau viaire est identique au réseau actuel à l'exception d'une ruelle, isolant un petit pâté de maisons, dans l'îlot central du prieuré. Les alignements



▲ Figure 17 | cadastre Napoléon, convergences (traits pleins) et divergences (traits pointillés) avec le cadastre actuel

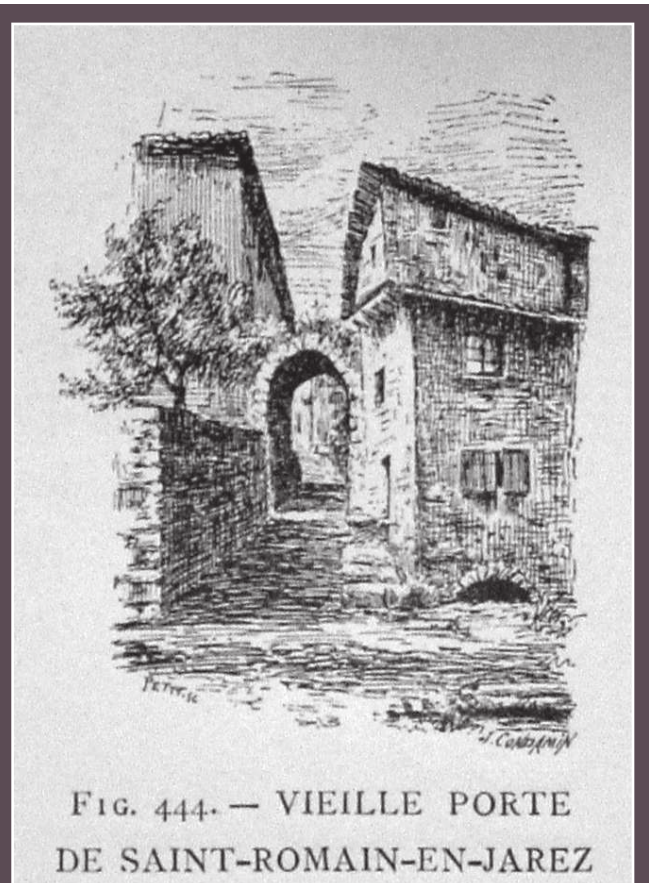
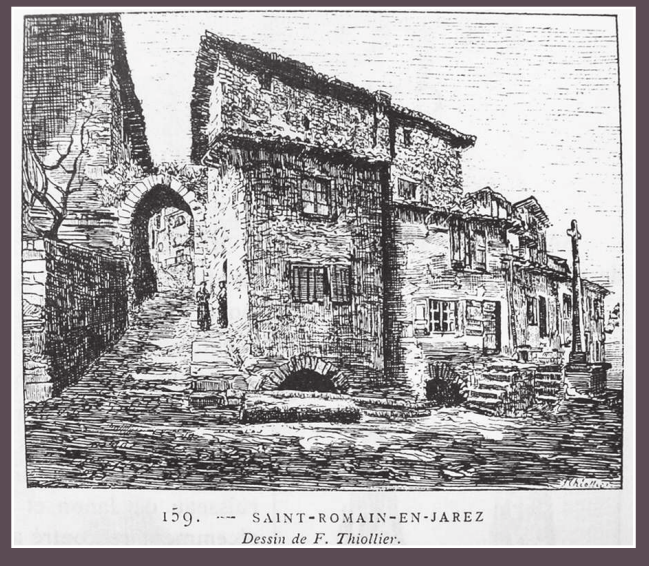


FIG. 444. — VIEILLE PORTE DE SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ

▲ Figure 15 | la porte du Bourg vue par J. Condamine dans *L'Histoire de Saint-Chamond*

▼ Figure 16 | la porte du Bourg vue par F. Thiollier dans *Le Forez Pittoresque*



159. — SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ
Dessin de F. Thiollier.

concernant le tracé de l'enceinte gagnent de l'ampleur et peuvent être suivis sur plus de la moitié de sa circonférence avec quelques ruptures (figure 12, pointillés verts). Il reste une incertitude pour le côté ouest où deux séries d'alignements sont discernables (figure 12, notes 1 et 2) ; ces deux tracés pouvant être interprétés comme celui du vingtain, bordant l'intérieur du fossé (note 2) et la limite extérieure du fossé (note 1).

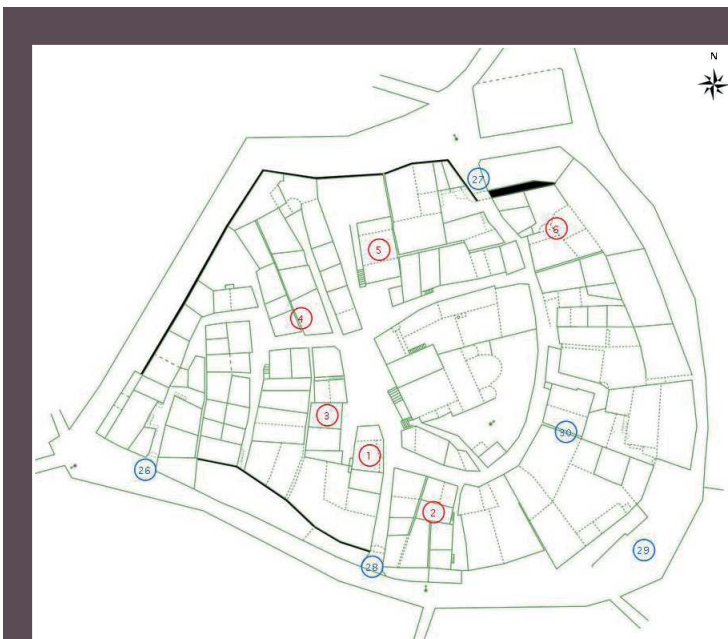
«««««««««««««««« Observations à partir du plan terrier de 1788



▲ Figure 18 | extrait du plan terrier de 1788

La version consultée est une copie d'un plan terrier dont la seule légende est : *Plan du bourg de Saint Romain en Jarez du 7bre 1788*. C'est un document très détaillé dans lequel nous séparerons pour sa description le côté textuel du côté graphique.

Le texte est écrit d'une écriture très fine ; les lettres sont détachées les unes des autres et leur taille est irrégulière ; elle est fonction de la place disponible pour inscrire la notification. La lecture, sauf présence de ratures, est très aisée (exemple, figure 18).



◀ Figure 19 | report des indications présentes sur le plan terrier de 1788, DAO JV 2014



- 1. Maison de la Cure
- 2. Maison de la prébende de saint Pancrace
- 3. Four banal
- 4. Maison de la prébende de saint Michel
- 5. Maison du seigneur, l'auditoire et les prisons
- 6. Maisons des sœurs de Saint Joseph
- 7. Maison du Prieur
- 8. Jardin
- 9. Chapit, bûcher
- 10. Cave, cellier, grenier
- 11. Cimetière
- 12. Chapit, four, puits
- 13. Cour du prieuré
- 14. Allée du prieuré sur laquelle sont les chambres du prieur
- 15. Église paroissiale
- 16. Nef sur laquelle est le clocher
- 17. Chœur
- 18. Sacristie
- 19. Chapelle de saint Romain
- 20. Chapelle de la sainte Vierge
- 21. Chapelle du Bon Ange
- 22. Chapelle de saint Pancrace
- 23. Chapelle de saint Michel et sainte Catherine
- 24. Charnier
- 25. Le Porche
- 26. Poterie
- 27. Porte Revanche
- 28. Porte du Bourg
- 29. Fossés

Comme principales indications nous trouvons :

- la nature de la propriété. Les principales fonctions citées sont : maison, jardin, grange, écurie, cave, cellier, cuisine, cour, chambre, boutique, pigeonnier, forge, four, puits ;
- le nom des propriétaires uniques ou parfois associés, mari et femme, la répartition des différents locaux s'il existait plusieurs propriétaires se partageant les différents locaux. On retrouve aussi dans certains cas, le rappel d'anciens propriétaires ;
- des bâtiments dont la vocation où les propriétaires sont particuliers et qui fournissent des points de repères (l'ensemble des indications est repris en figure 19) ;
- une partition de l'église ainsi que des bâtiments prieuraux ;
- des indications liées aux rues, ruelles de passage, ruelles de latrines, places ;
- les mentions des deux portes, de la poterie et du vintain (vintain, mur du vintain, vintain démoli) reportées sur la figure 19 (tracé noir).

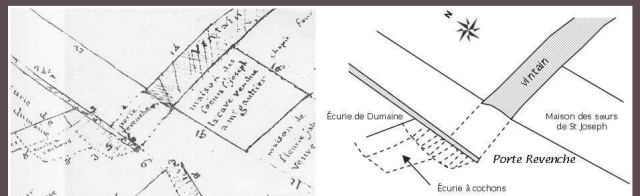
Côté graphique, le plan est réalisé à l'aide de traits très fin, effacés par endroit. Le dessinateur a alterné l'utilisation du trait plein pour les murs extérieurs et les pointillés pour les partitions intérieures. Ces derniers sont aussi utilisés pour les détails qui sont nombreux : escaliers et paliers, schématisation de quelques portes, entrées, puys, fours, évier...

En ce qui concerne l'enceinte villageoise, son tracé est représenté sous deux formes. La première est un double trait rempli de hachures losangiques à l'intérieur duquel est mentionné *vintain*. Sur un secteur, au nord, il est indiqué pour la même représentation : *vintain démoli* (figure 20, note 1). La seconde est aussi un trait double, peu écarté, sous lequel il est aussi indiqué *vintain*. Il s'agit de la partie sud de la fortification. Elle est représentée sur environ la moitié de la périphérie du bourg (figure 20, tracé noir en traits pleins). Si on prolonge ces indications par les alignements parcellaires (tracé



▲ Figure 20 | plan terrier de 1788, tracé du vintain et de son extension d'après les alignements parcellaires

▼ Figures 21 et 22 | la porte Revenche sur le plan terrier de 1788



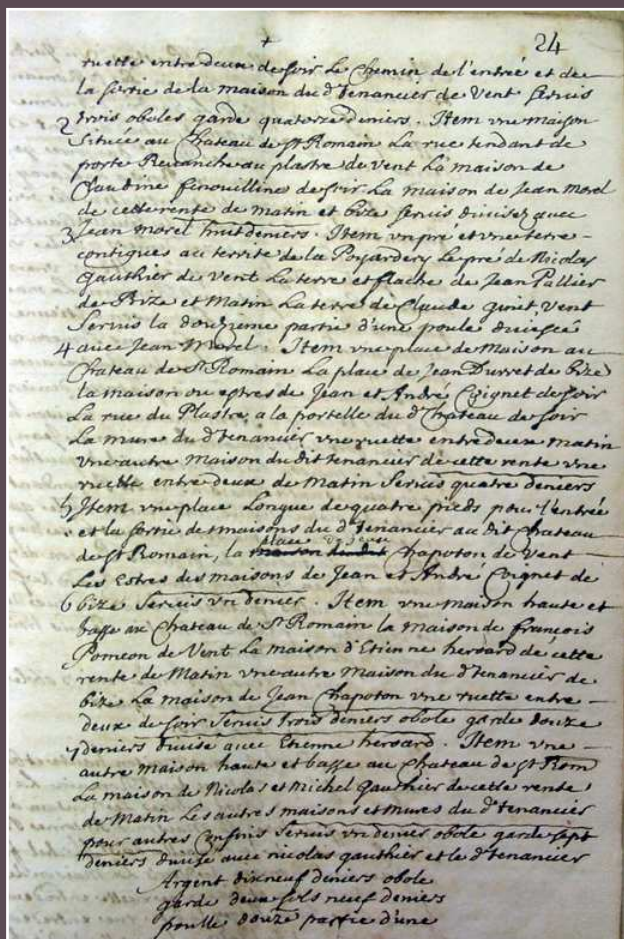
noir en traits pointillés) nous obtenons environ 80 % du tracé. Pour combler les 20 % restants, il existe deux possibilités. La première est de poursuivre la forme semi-circulaire avec l'aide de limites discontinues (pointillés bleus). La seconde est de suivre le parcellaire qui forme une avancée (pointillés rouges).

Les ouvertures dans cette enceinte ne sont plus qu'au nombre de trois et correspondent aux trois portes vues sur le cadastre Napoléon. La quatrième, existante aujourd'hui, correspond au secteur où le vintain est noté comme démoli (figure 20, note 1). La *porte Revenche* (note 2) se présente légèrement différemment de la représentation de 1812. Elle est beaucoup plus profonde. Si l'on prend le chiffre 6, inscrit à l'intérieur comme étant la largeur en pieds

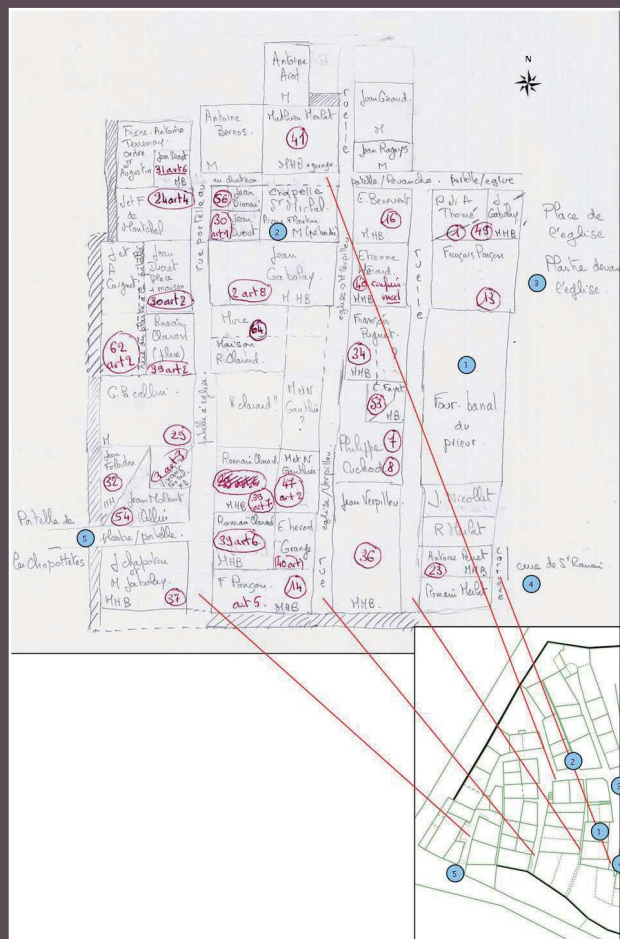
OBSERVATIONS À PARTIR DU TERRIER GAULTIER

Le document intitulé *Prieuré de Saint-Romain, Liève du terrier Gaultier, 1485*, se présente sous la forme d'un cahier peu épais. Il commence par un répertoire de 4 pages dans lequel se retrouve l'ensemble des déclarants qui renvoie vers les pages les concernant. Il est intitulé : *Répertoire alphabétique faite sur la liève du terrier Gaultier fait au proffit de messire Fournier Prieur de St Romain en Jarest en l'année Mil quatre cent huitante cinq*. Ceci précise le cadre du terrier et indique pour qui ce document avait été établi : le prieuré du lieu.

La suite est constituée par les diverses déclarations comme dans un terrier classique. Certaines déclarations sont simples et ne concernent qu'un ou deux biens, d'autres sont plus importantes et les propriétés font l'objet d'une numérotation par article (exemple, figure 28). Géographiquement, les biens concernent à la fois le bourg, ses faubourgs et des propriétés situées dans des hameaux de la commune. Il permet d'estimer la mainmise du prieuré sur le village et son territoire. La famille Arod y possédait aussi quelques biens, simplement



▲ Figure 28 | la transcription de la liève, un feuillet



▲ Figure 29 | exemple d'application de la liève sur le plan terrier de 1788

- Les points de références :
- 3 la place devant l'église
 - 1 le four banal du prieur
 - 2 la maison de la prébende de saint Michel
 - 4 la cure
 - 5 la poterie

évoqués dans ce document par des citations dans des mitoyennetés. En 1485, Charles de Bourbon avait lui aussi hérité de sa cousine, la seigneurie de Riverie et donc de certains droits et biens sur Saint-Romain-en-Jarez.

Chaque article est classique et après une description succincte du bien, il le replace dans son contexte et ses confins dans les quatre directions : au matin, au soir, de bise et de vent.

Un essai d'application de cette liève a été effectué alors que le plan terrier de 1788 n'avait pas encore été trouvé. Nous verrons plus loin la complémentarité de ces deux documents. L'essai a rapidement montré que les regroupements entre articles étaient possibles, parfois sur une surface importante. Une application graphique complète de ce document a été effectuée permettant la création de sept ensembles plus ou moins importants couvrant environ 70% du village. Les parties situées au nord et à l'est sont les plus incomplètes comme la partie centrale occupée par l'église et les bâtiments prieuraux.

L'exemple d'application graphique proposé (figure 29), porte sur la partie ouest du bourg, quasi complète ; il ne manque que son extrémité nord dont la propriété pourrait être celle de la famille Arod et faire l'objet d'un terrier particulier puisqu'on y retrouve une maison appartenant à Antoine Arod, citée comme confins.

Ce regroupement se fonde parfaitement dans le plan de 1788 même s'il nécessite parfois des interprétations. Plusieurs bâtiments permettent de créer des points d'ancrage comme *la maison de la Cure* ou *la maison de la prébende de saint Michel*. Le *four banneret* mérite une mention spéciale de longévité, puisqu'on y trouve encore aujourd'hui la boulangerie du village. Le réseau viaire se reporte lui aussi très bien.

Nous retrouvons le vintain servant de confins au sud, à l'est et dans un seul article, au nord. Il se calque parfaitement, ou plutôt il s'intègre parfaitement dans le plan de 1788.

Il faut néanmoins constater que dans notre problématique de recherche sur l'enceinte villageoise, le travail effectué n'apporte pas grand chose de plus sur la définition de son tracé ou sur d'éventuels ouvrages de défense. Nous ne développerons donc pas dans cet article, l'application que nous en avons faite et dont l'intérêt évident est celui d'une étude sur l'habitat et la propriété au sein du village. Nous remarquerons simplement qu'il indique une très belle continuité entre la fin du XV^e et celle du XVIII^e siècle dans l'occupation de l'espace comme dans celle des institutions et des familles (de nombreux patronymes y sont similaires).

Ce document trouve son complément avec le plan de 1788 et permet de retrouver avec une certaine précision le bourg de Saint-Romain-en-Jarez à la fin du XV^e siècle. Il n'est d'ailleurs pas si différent du bourg actuel qui a gardé beaucoup de caractères anciens.

Le terme *fort de saint Romain* pour désigner le village inscrit dans la fortification est souvent utilisé comme aussi celui de *château de saint Romain*. Concernant l'enceinte villageoise, outre le vintain, nous retrouvons les deux portes et la poterle : la *porte Revanche* au nord et la *porte de l'Orme* au sud (*porte du bourg* dans les documents postérieurs) qui tire son nom du quartier de *l'Orme* situé au faubourg. La poterle, porte le nom de *portelle des Chopottetes* (figure 30).

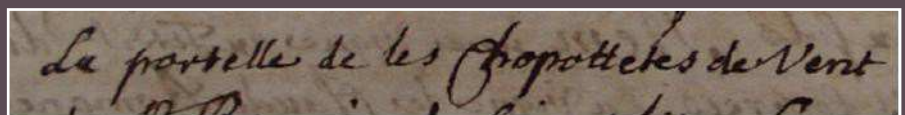
Plusieurs articles mentionnent les fossés du château en périphérie et autour du village. Ils sont devancés par un chemin circulaire comme l'indique une mention : *Une grange ou maison un planil et jardin contigus situés au Bourg de St Romain sous*

et auprès les fossés du Château dudit lieu. Le chemin entre deux de soir...

Comme nous l'avons déjà indiqué, ces fossés ont vraisemblablement été abénévisés et ils ont servi à des constructions nouvelles qui trouvaient dans le vintain un appui solide et gratuit. La gravure de Félix Thiollier (figure 16) montre qu'il devait exister un pont donnant accès à la porte et que nous pourrions assimiler le large trottoir qui le borde comme l'emplacement de son parapet. On devine le décalage entre les deux portions du vintain de part et d'autre de la porte. Les deux maisons faisant suite, sont venues en appui sur la fortification. Elles se sont installées, par un système de construction sur arches, au dessus des fossés, profitant du vide pour y installer des caves ou des lieux de stockage.

En cette fin de XV^e siècle, les habitats se sont déjà développés en dehors des fortifications et nous retrouvons notamment *le bourg de l'Orme* situé près de la porte du même nom : ... *dans lesquelles maisons il y en a trois hautes et basses situées au bourg de l'Orme, juxte et devant la porte de l'Orme, ...*

Ce document, riche en renseignements pour la restitution du village, permet, en association avec le plan de 1788, d'avoir une vision complète du village à une période assez reculée. En ce qui concerne l'enceinte, son tracé est très bien défini et son application sur le cadastre actuel permet d'être dans les conditions idéales pour effectuer la prospection sur le terrain.



▲ Figure 30 | mention de la portelle

LES PROSPECTIONS

Les prospections ont permis de visiter plusieurs habitats datant des XV^e/XVI^e/XVII^e siècles. Plusieurs constructions du bourg mériteraient une étude, notamment dans l'utilisation du bois, matériau très prisé dans les encadrements de portes et de fenêtres (figure 31).

Nous avons aussi été invités à visiter plusieurs caves. Ces ouvrages sont omniprésents à Saint-Romain-en-Jarez : pièces uniques de taille plus ou moins importantes ; pièces avec des alcôves disposées en trèfle pour stocker les tonneaux ; pièces creusées dans le rocher et reliées entre elles par des galeries formant un petit réseau comparable à certains souterrains ; caves superposées (éléments non visités).

Concernant le tracé hypothétique de l'enceinte, nous avons réalisé un petit reportage photographique avec les éléments remarquables (numérotation correspondant au numéro de la vue) :

- 1 • l'emplacement de la *porte Revanche* ;
- 2 • une possible section appartenant au rempart réutilisée dans la partie basse d'un bâtiment plus récent ;
- 3 • une vue rapprochée à partir du sud du même élément où l'on voit très bien les reprises et les différents raccords effectués au niveau de son appareillage ;
- 4 • une vue d'un ensemble remanié, situé au sein d'un îlot. Les structures visibles paraissent anciennes et se trouvent sur le tracé supposé du rempart (ensemble non visité) ;
- 5 • une vue extérieure sur le tracé sud du fossé, celui de l'enceinte se situerait au niveau des façades en retrait ;
- 6 • une vue extérieure de la continuité du tracé sud, à l'emplacement du fossé ;
- 7 • l'emplacement de la *porte de l'Orme* et l'accès au centre du village (7-1). Une pierre débordante positionne la porte extérieurement. La prospection dans le garage/cave de la parcelle mitoyenne

(section A, parcelle 558) a permis la découverte d'un élément appartenant à cette porte ou au rempart. Il se présente sous la forme d'un ensemble bâti dont l'épaisseur est importante (la mesure exacte n'a pas pu être prise mais elle avoisine les 2 m) et reposant sur le rocher (7-2). Nous avons visité plusieurs de ces garages/caves situés en bordure de la rue effectuant le tour de l'enceinte, plus particulièrement dans la partie sud : certaines ont été creusées jusqu'au niveau du rempart et d'autres ont largement dépassé cette limite. C'est le cas de la parcelle 558 où il a été creusé un profond garage, prolongé par deux pièces/galerie avec une alcôve ;

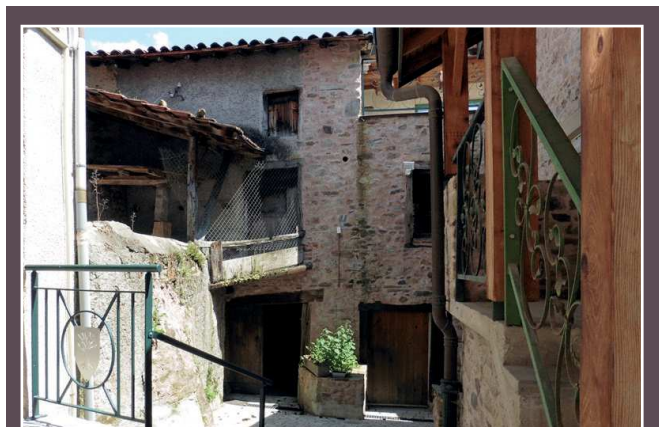
- 8 • en limite de la parcelle 588, il existe un espace donnant accès à un regard qui paraît se trouver au niveau du vingtain ;

- 9 • une vue de la ruelle depuis l'emplacement de la poterne de *les Chopottetes*. Elle a conservé des charmes médiévaux ;

- 10 • *la rue du Terrat* qui constitue la partie ouest de l'enceinte. Le toponyme paraît être lié avec le comblement des fossés que la rue actuelle recouvre. Les habitations sont en appui ou bien intègrent l'ancien rempart ;

- 11 • l'emplacement de la figure 31 ;

- 12 • prenant sur la *rue du chemin de ronde*, il existe un passage ou *ruette* qui a conservé ses aspects médiévaux : sol empierré formant des marches et murs mariant l'usage du bois et de la pierre.



▲ Figure 31 | exemple d'utilisation ancienne et moderne du bois dans les constructions de Saint-Romain-en-Jarez



Vue 1



Vue 3



Vue 2



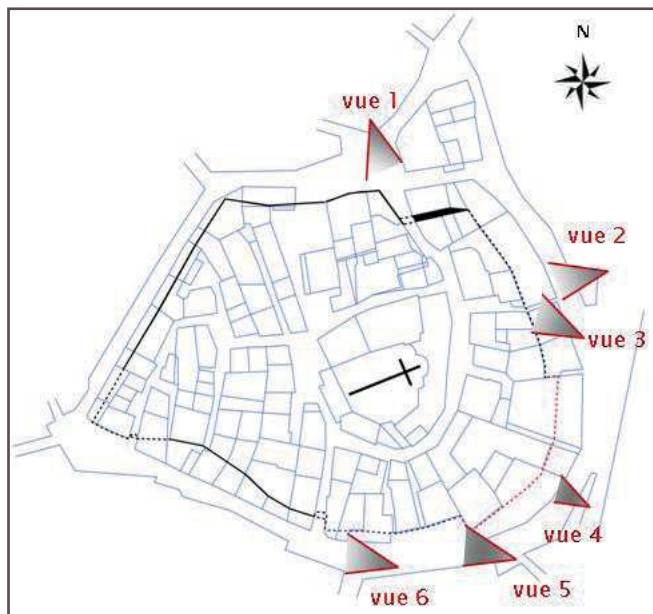
Vue 4



Vue 5



Vue 6



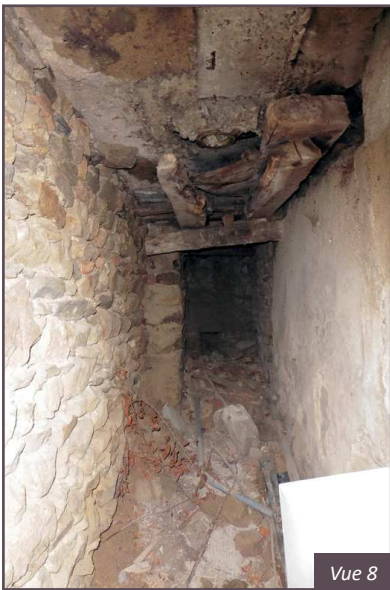
▲ Figure 32 | éléments de prospection



Vue 7-1



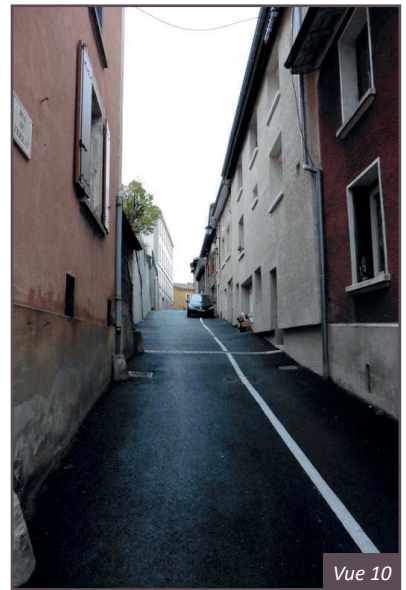
Vue 7-2



Vue 8



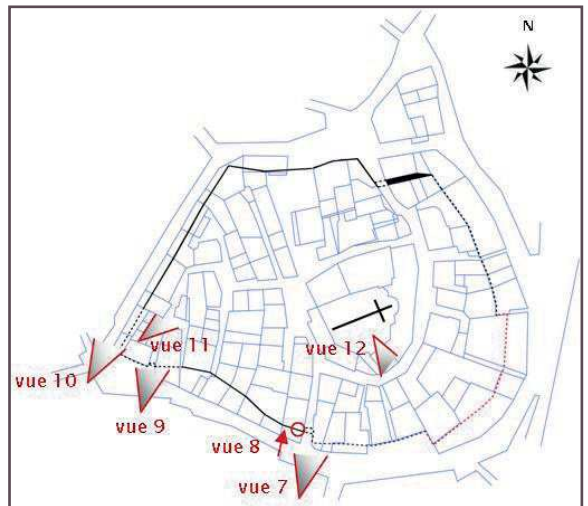
Vue 9



Vue 10



Vue 12





SYNTHÈSE

Le village de Saint-Romain-en-Jarez est entouré d'une petite enceinte presque ovoïde, construite autour d'un prieuré occupant une position centrale. Le plan de ce dernier reprend la forme de l'ensemble fortifié et paraît avoir constitué un ultime refuge. Aucun élément de fortification n'est néanmoins visible sur le terrain, dans les différents plans consultés et dans les textes.

Le tracé de l'enceinte du village est nettement marqué dans le parcellaire du cadastre Napoléon et bien évidemment dans les documents antérieurs. Les premières prospections, visuelles, n'avaient rien montré comme structures défensives tel qu'une ou plusieurs tours disposées sur le pourtour, par exemple. L'absence a été confirmée par les recherches en archives.

La présence de deux portes, situées respectivement au nord et au sud, était supposée si l'on considérait l'organisation du réseau viaire. Leur présence a été confirmée (la *porte Revanche* et la *porte de l'Orme*), ainsi que celle d'une portelle ou poterne, située au sud-ouest. Leur conception montre un souci de protection de ce point sensible et fragile. La porte nord bénéficie d'une portion de rempart renforcée et d'un décrochement du rempart assurant une couverture de la porte. Cette dernière caractéristique, moins profonde, est aussi présente au niveau de la porte sud.

Deux documents principaux ont permis de restituer le tracé et de le replacer sur le cadastre actuel. Il s'agit tout d'abord d'un plan terrier datant de 1788, provenant d'archives particulières et ensuite d'une retranscription d'un terrier datant de 1485, déposée aux Archives Départementales de la Loire.